

Courriel n° 17

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: à l'attention de Mme Le Du Commissaire enquêtrice carrière de Guernanbigot

Date : Tue, 29 Dec 2020 18:27:18 +0000 (UTC)

De : LE FOLL SYLVIE <lefollsyylvie@ymail.com>

Pour : mairie.le.saint@gmail.com <mairie.le.saint@gmail.com>

Bonjour,

je vous prie de trouver en pièce jointe notre déposition pour l'enquête publique,

M et Mme HUIBAN

M et Mme HUIBAN Tony et Sylvie
5 Guernanbigot
56110 Le Saint

Le 28/12/2020,

A l'attention de Madame Le Du, commissaire enquêtrice

Madame,

Le groupe Pigeon **GRANULATS** Bretagne demande une autorisation de renouvellement et d'extension du périmètre d'exploitation de la carrière située à Guernanbigot, carrière, jusque là, destinée à la taille de pierre disposant d'une autorisation d'exploiter de 4000 tonnes, le groupe Pigeon souhaite produire jusqu'à 30000 tonnes de granulats (comme le précise le nom de son entité, tout est dit dans le titre: Pigeon **Granulats** Bretagne) dont le siège social de l'entreprise étant à Hennebont, notons, d'emblée, que les retombées économiques ne seront pas pour Le Saint, les nuisances, si!

La carrière de Guernanbigot présente la particularité de se trouver au centre d'une zone comptabilisant 131 personnes à 1 km à la ronde, impactant un quart de la population totale de la commune de Le Saint! Ce qui est loin de correspondre à la formule du demandeur: «bâti dispersé... un nombre de hameau relativement faible»!!! Ce problème de comptage se vérifie de nouveau concernant le nombre d'élèves inscrits à l'école Jacques Prévert à seulement 2 kms de la carrière: le groupe Pigeon en dénombre 30, or ils sont tout de même 41!!! cela révèle tout l'intérêt qu'ils portent à la connaissance de la vie locale

Notre maison se trouve à 30m seulement du périmètre de la carrière ... vous comprendrez donc notre fervente opposition à ce projet, et ce, pour plusieurs raisons:

Nuisances liées au bruit:

-les engins utilisés sur la plate-forme de stockage(dont seule la route nous sépare) produisent ,(de par la réglementation: bip et cris de lynx), un vacarme insupportable, la scie fonctionne même au beau milieu de la nuit, le moteur des camions qui repartent chargés tournent à plein régime

Mon activité professionnelle requiert une présence à mon domicile pour télétravail, ces nuisances m'empêchent de travailler dans de bonnes conditions et génère du stress, je vous transmettrai un certificat médical sous pli confidentiel produit par mon médecin traitant qui a constaté les conséquences induites par cette situation sur mon état de santé. Au delà des «effets directs sur l'audition, le bruit génère des effets extra-auditifs: perturbation du sommeil, gêne, effets sur les attitudes, les comportements, les performances et l'intelligibilité de la parole. A long terme, le bruit joue également un rôle aggravant sur les pathologies cardio-vasculaires.» cf site solidarite-sante.gouv.fr. Comment donc tolérer de telles nuisances pour les riverains????

Nuisances liées aux poussières:

Une rencontre avec M Macé , directeur du site de Guernanbigot a eu lieu en juillet 2019 sur la carrière , ce fut l'occasion, pour les riverains d'exprimer leur désarroi face aux nuisances subies quotidiennement: fonctionnement de la scie jusqu'au milieu de la nuit , camions non bâchés , vitesse excessive sur la VC 126., M Macé s'est alors engagé à exiger le bâchage des camions..... engagement non tenu! Même quand c'est du sable qui est transporté.....

Je cite l'avis de l'Anses saisine n°2015-SA-0236:«Prévention en population générale , le CES recommande pour la protection de la population générale: de surveiller dans le cadre de la réglementation aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les carrières, les émissions de silice cristalline , notamment à l'attention des riverains de ce type d'installation. Il est recommandé également que les données issues de cette surveillance soient centralisées et accessibles.» Loin des préoccupations du groupe Pigeon qui considère «le nombre de hameaux relativement faible»!!!

Nous sommes sensibles aux nuisances liées aux poussières , d'autant plus que notre fils est né avec une ATMS (agénésie transverse d'un membre supérieur) médiatisé sous le nom des bébés sans bras,un 1 er rapport d'experts rendu public le 11/07/2019 par Santé Publique France recense les facteurs de risque à partir d'un comptage du nombre de cas dans les départements concernés par cette malformation , à savoir que notre fils n'est toujours pas comptabilisé dans le Morbihan toujours est il que 2 autres cas font référence à des facteurs potentiellement liés à des poussières de granulats de carrière.....même s'il ne s'agit que de pistes de travail , vous comprendrez aisément que nous sommes particulièrement préoccupés par le sujet des nuisances liées aux poussières , combien de drames faudra t il pour préserver la santé des riverains???

Nuisances liées au trafic:

Le groupe Pigeon prévoit jusqu'à 24 passages de camions par jour pendant les phases de grosse activité, cette prévision ne tient pas compte du trafic lié à l'activité de négoce qui, entraînera,de fait,une circulation accrue aux abords de la carrière Le problème est que la Voie Communale 126 n'est pas adaptée à un tel trafic , nous nous croisons déjà difficilement entre véhicules légers , croiser des camions est tout simplement impossible!!!
Qu'ont ils prévu? **Un lieu de stationnement provisoire!** Mais où l'ont ils positionné? **Sur notre terrain** (parcelle 297) , ce point symbolise à lui seul le sentiment de toute puissance du groupe Pigeon qui n'a aucun complexe à présenter un projet avec comme solution le stationnement des camions chez des riverains , **HORS DE QUESTION!!!!** Aucun camion ne sera jamais autorisé à stationner chez nous!!!

Nous avons sollicité un rdv auprès de M Macé afin de tenter de comprendre cette proposition de stationnement chez nous, la rencontre a eu lieu le 22/12/2020 à notre domicile.Aussi incroyable que cela puisse paraître, M Macé n'était pas informé de ce projet, comprenant notre refus formel, il a alors suggéré de faire ce stationnement provisoire des camions au niveau de la patte d'oie qui mène à Minez Pempen: une intersection en plein virage à angle droit!!!!Rien de plus dangereux.....

Nous ne pouvons que déplorer l'improvisation la plus totale dans la gestion globale des dangers encourus par les riverains.

Perte d'attractivité de la commune

Le pari de revitalisation du bourg de Le Saint va voir le jour.

Un projet de près d'un million d'euros avec réhabilitation de 3 bâtiments communaux pour redynamiser le bourg et développer le tourisme rural et équestre. La commune, disposant d'un patrimoine naturel et bâti remarquables était la candidate idéale pour un tel projet, ne laissons pas ces ambitions anéanties par le projet de développement de la carrière qui viendrait entâcher l'image d'une commune attractive, et la partie Nord est pleinement associée au développement du tourisme pédestre et équestre : présence de chemins de randonnée pédestre et équestre, présence d'un centre équestre, de gîtes et de chambres d'hôtes.

Avec l'espoir que vous parviendrez à considérer les terribles conséquences que représente ce projet sur les riverains et plus généralement sur la commune de Le Saint toute entière. Favorisons le développement touristique de Le Saint plutôt que le développement du profit d'un industriel employant seulement 2 personnes au détriment de tout un pan économique de la commune qui serait menacé: maraîchage, agriculture, centre équestre, tourisme.

Je vous prie de recevoir, Madame Le Du, l'expression de mes salutations distinguées.

M et Mme Huiban Tony et Sylvie